



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU SITE DU « BALLONNET » À FALEMPRISE – CERFONTAINE

Rue de Falemprise, 27

Proposé par le « Syndicat d'Initiative de Cerfontaine », rue de la gare n° 10 à 5630 Cerfontaine.
Téléphone : 071/64.36.15

Il est convenu ce qui suit :

Le S.I.C. met à la disposition du G.O. le site du « Ballonnet », soit :

La maison – la grange – la prairie droite (1 ha20) – la prairie supérieure (50 ares)

Les prairies seront dégagées par le S.I.C. autant que faire se peut eu égard aux intempéries.

Le G.O. s'engage

- À remettre les lieux en état de propreté et dégagé de toutes installations pour le dernier jour.
- À respecter le règlement et les conseils prodigués repris sur le verso de la présente.
- À procéder, en fin de période, à un ratissage minutieux du terrain et à l'élimination de tout détritux et autre dépôt sur toutes les surfaces et dans les environs.
- À reboucher tous les trous qui se seront avérés nécessaires, minutieusement, avec les « gazons » tenus précieusement en dépôt, pour qu'après remise en place, la surface reste plane, uniforme, et que l'opération soit invisible.
- Pour garantir tout ce qui précède, une caution est exigée, qui sera restituée en fin de période pour autant que les nettoyages et remises en état aient été exécutés à la meilleure convenance du S.I.C. Le poêle au bois doit être vidé.
- En cas d'annulation de la location après réception de la caution, des indemnités seront perçues sur celle-ci. (Blocage inutile du gîte, temps pris aux ouvriers du S.I.C.)
- Pour la réception des clefs et l'état des lieux, il sera fait avec un membre du S.I.C. le 1^{er} jour de la réservation. La remise des clefs se fera le dernier jour.

○ Personnes à contacter :

- Lundi au jeudi : 8 h - 17 h. Vendredi : 8 h - 15 h :
 - **Delloge Tommy : 0471/01.13.42**
- Week-end et la semaine après 17 h :
 - **Thierry Albini : 0479/04.04.89.**
- En cas de citerne d'eau vide :
 - **Raymond Leloux : 0473/48.16 .01**

Rappel important : le versement de la moitié de la somme vaut une réservation, l'autre moitié devant parvenir **avant le premier jour** de la période concernée sur le compte bancaire : **BE70 7512 0093 4025**

Directives et règlement attachés à l'occupation du site du « Ballonnet » à Falemprise

Pour le paiement, l'occupation prend cours et se termine à la remise des clés.

Eau : L'eau de distribution sanitaire n'est pas potable. C'est de l'eau de pluie en provenance de la citerne de 10 000 litres. Celle-ci n'est pas inépuisable, veuillez donc épargner au maximum l'utilisation de cette eau et utiliser le puits mis à votre disposition.

Tabou : Le jardin et la mare ne sont pas accessibles. Attention aux ballons et autres objets qui pourraient y tomber.

Clés : 2 clés sont remises : une pour la porte d'entrée et une pour le cadenas de la barrière. Quand vous quittez les lieux, toutes les portes et la barrière doivent être fermées à clé et cadenassées.

Terrain de jeux : Les prairies dont l'occupation est convenue peuvent servir au jeu pour autant qu'il ne subsiste aucun trou, aucun débris et aucun objet métallique laissé après votre départ. Les zones dont l'occupation n'est pas convenue sont dites « tabou » sauf le chemin vers le lac.

Feu de camp : Sur le parking, vous devez utiliser le bac métallique prévu à cet effet. En aucun cas, vous devez l'utiliser sous les arbres ni les dans les prairies. Suivant technique haddock. Le poêle à bois peut être utilisé sous surveillance, le bois n'est pas fourni.

Bruit : Il est recommandé de respecter le calme de l'endroit.

Auto et moto : Manœuvres et déplacements sur le site seront réduits à la stricte nécessité. Ni bruit de moteur, ni dérapages, ni absence d'échappement et de silencieux ne sont autorisés.

Respect : Le bâtiment (les sanitaires et les douches), son contenu, des animaux, des plantes, de la nature et de l'environnement. Nous vous proposons un cadre nature, respectez-le.

Consommation électrique : 0,47 € par KW (Rempli par le S.I.)

Indice d'entrée :

Indice de sortie :

Inventaire : Un frigo, un congélateur, des chaises, des tables, 19 bancs et 10 tables de brasserie.

Attention : le Syndicat d'Initiative ne fournit pas de vaisselle et les lits sont dépourvus de matelas. Vous devez donc les apporter vous-même.

Immondices : évacuation des sacs d'immondices : 1 € pièce.

Bon séjour dans notre gîte des « Ballonnets »

Le syndicat d'Initiative de Cerfontaine.